



## STRATEGIE

### La CA de Poitiers (86) s'appuie sur la cartographie

Pour aider à la prise de décision, la Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP) a créé, dès 2004, un observatoire qui met à disposition des élus et des décideurs municipaux plus de 200 indicateurs sur l'évolution socio-démographique et économique des 12 communes de la communauté d'agglomération de 123.612 habitants. Techniquement, elle a retenu le logiciel Cartes & Données d'Articque (1.400 euros HT) pour synthétiser sous forme de cartes, les statistiques collectées. Fin 2006, cette démarche a permis la publication de 3.000 exemplaires d'un premier cahier sur l'habitat, à destination des professionnels (bailleurs sociaux et agents immobiliers). D'autres devraient suivre sur différents thèmes...

#### 6 thématiques et 200 indicateurs

A côté d'indicateurs socio-démographiques généraux (les résultats du dernier recensement de population par l'INSEE), les six observatoires thématiques s'intéressent aux déplacements, à l'habitat, l'environnement et l'économie, mais également au tourisme et à la culture. L'observatoire permet ainsi aux élus et aux responsables municipaux d'étudier diverses informations statistiques (70 indicateurs pour les déplacements, 40 pour l'environnement, 30 pour l'habitat...) aussi bien au niveau de l'agglomération que d'une seule commune, en fonction de facteurs socio-économiques communs (âges, activité, etc.). Générées une seule fois par an et mises à jour automatiquement dès modification des bases de données sources, les cartes thématiques issues de Cartes & Données sont diffusées sur un serveur et, à terme, via le portail intranet de l'agglomération. "L'intégration des données de la gendarmerie et de la police nationale sur les accidents a permis de dresser une carte des zones accidentogènes afin d'améliorer la signalisation et l'aménagement des voies de circulation et de faire baisser le taux d'accidents", illustre Benoît Morillon, chef du projet de l'observatoire auprès de la communauté d'agglomération.

#### Mieux associer les producteurs des indicateurs

Les chiffres sont d'abord inscrits dans des tableaux Excel, transférés sous Access après une première vérification. La base Access est ensuite stockée sous Oracle. Actuellement, le logiciel de cartographie statistique est installé sur un seul poste. Pour aller plus loin, la CAP envisage de donner un accès direct qui permettra de déléguer l'alimentation de la base aux agents concernés. La facilité d'utilisation du logiciel autorise cette délégation qui raccourcit d'autant les temps de traitement des données, permettant ainsi aux élus d'anticiper l'impact d'une décision en effectuant des simulations le plus tôt possible dans le déroulement des projets.

L'observatoire est géré au sein du Système d'Information Urbain ou SIU. Le service SIU compte sept personnes. C'est la structure qui abrite le Système d'Information Géographique (SIG) et les outils cartographiques de la CAP. Gravitant autour de ces deux compétences, les activités du SIU se déclinent selon cinq axes :

- maintenir et développer le système d'information géographique (SIG) de la CAP (bases de données, matériels, logiciels et applications) afin d'améliorer la fiabilité et la rapidité des prestations rendues aux usagers ;
- assister quotidiennement et techniquement les services utilisateurs de StarCarto et StarViewer ;
- conseiller et assister les services dans l'élaboration de leurs projets d'applications métiers ;
- coordonner les demandes et les échanges de données entre partenaires ;
- fournir des données, des cartes et des plans selon les demandes des services ou des élus. C'est

cette mission qui définit le SIU comme un outil précieux d'aide à la décision, et c'est aussi dans le cadre de celle-ci que s'inscrit le projet de l'observatoire d'agglomération.

Pour l'observatoire, chaque service garde l'expertise sur son domaine d'action et le SIU chapeaute l'ensemble des services en amenant les aspects méthodologiques et techniques. Par exemple, pour ce qui concerne les déplacements, le SIU amène ses compétences en informatique, en géomatique et en cartographie, mais le service des Déplacements garde l'expertise en participant à la détermination des indicateurs et en choisissant les axes routiers les plus judicieux pour les différents comptages réalisés. Ainsi, l'observatoire ne dépossède pas les services de leur expertise, et met à leur disposition des données, des cartes, des informations sur les études existantes, leur permettant de mener plus facilement à bien leurs propres études.

[www.agglo-poitiers.fr](http://www.agglo-poitiers.fr)